



Travaux en fin de bail a la charge du locataire

Par **vincelenoir**, le **28/02/2010** à **01:09**

Bonjour,
locataire de mon logement depuis plus de 30 ans je desire savoir quels sont les travaux que je dois effectuer avant de le quitter?Merci.

Par **SANDRA**, le **01/03/2010** à **11:24**

Bonjour,

La durée de l'occupation ne change rien à vos obligations : rendre le bien en état d'entretien et de propreté normal. Vous n'êtes pas tenu de refaire les peintures etc si elles sont vétustes puisque le locataire n'est pas responsable de la vétusté.

Cdt